

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

R
M
k

18142478



14 SEP. 2018

greffe

N° d'entreprise : 0425334904

Dénomination (en entier) : BELGIAN CRYSTAL

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège (adresse complète) : Rue du Val, 245, 4100 Seraing

Objet(s) de l'acte : Démission/Nomination d'administrateurs-délégués

Extrait de la réunion de conseil d'administration de la S.A. BELGIAN CRYSTAL tenue le 5 juillet 2018:

(...)

DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS**1. Démission de Monsieur Laurent KUREK en qualité d'administrateur-délégué et de directeur général de la Société**

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Laurent KUREK donnée en date du 31 octobre 2017 (v. en annexe) en qualité d'administrateur-délégué et de directeur général de la Société.

2. Nomination de Monsieur Pierre CHEVALIER en qualité de Président du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration décide de nommer comme Président, conformément aux statuts, article 13, Monsieur Pierre CHEVALIER (NN 52.10.08-145.01).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3. Nomination de la S.A. ALTHAEA DEVELOPMENT en qualité de délégué à la gestion journalière

Le conseil d'administration décide de nommer comme administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la Société la société anonyme ALTHAEA DEVELOPMENT, dont le siège social est établi à 1472 Vieux-Genappe, rue Louis Taburiaux, 7 et enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0467.215.742, représentée par son représentant permanent, Monsieur André Houet, domicilié rue Taburiaux, 7 à 1472 Vieux-Genappe (NN 50.12.08-409.97) ;

Le mandat ainsi conféré prend effet à dater de ce jour. Elle exercera les fonctions de délégué à la gestion journalière jusqu'à ce que le conseil d'administration en décide autrement.

Le conseil d'administration prend acte du fait que la société anonyme ALTHAEA DEVELOPMENT accepte ce mandat de délégué à la gestion journalière.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4. Délégation des pouvoirs de gestion journalière à la S.A. ALTHAEA DEVELOPMENT

Le conseil d'administration décide de déléguer à la société anonyme ALTHAEA DEVELOPMENT, administrateur-délégué, pouvant agir seul et lui permettant d'assurer la gestion journalière de la société et, notamment, sans limitation de ce qui précède, les pouvoirs de :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/09/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers.

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

- 1° signer toute correspondance ;
- 2° négocier et signer tous contrats commerciaux relatifs aux activités habituelles de la Société, en ce compris avec les fournisseurs et les contrats de location et de location financement ;
- 3° retirer au nom de la Société, tant auprès de la Poste que de l'administration des douanes, des chemins de fer et de tous services de messagerie, tous envois, lettres, caisses, colis et paquets, recommandés ou non, y compris ceux renfermant des valeurs déclarées et en accepter la remise; se faire remettre tous dépôts et encaisser tous mandats-poste ;
- 4° représenter la Société dans toutes affaires de douane et dans toutes ses activités auprès de l'administration, les administrations fiscales et autres, le Registre des Personnes Morales, les administrations fédérales, régionales, provinciales et communales et déposer tous cautionnements et garanties auprès de ces administrations ;
- 5° ouvrir, utiliser et clôturer tous comptes bancaires ;
- 6° engager et congédier tous employés, déterminer leurs fonctions et leur rémunération ou salaire, de même que les conditions de leur engagement, promotion ou congédiement ;
- 7° en cas de différend, quelle qu'en soit la cause, entamer toutes actions judiciaires ou organiser la défense de la Société et prendre toutes mesures appropriées devant toutes juridictions ou transiger ;
- 8° signer toutes copies et tous extraits des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration, à produire en quelque circonstance que ce soit ; et
- 9° déléguer un ou plusieurs des pouvoirs susvisés à toutes personnes qu'il pourrait désigner.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Mandat relatif aux formalités de publication légale

Le conseil d'administration donne mandat à Monsieur Arnaud Houet, avocat, dont les bureaux sont établis rue des Sablons, 13 à 1000 Bruxelles, avec pouvoir de substitution, pour accomplir au nom et pour le compte de la société toutes les formalités relatives à l'exécution des formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées lors de la présente réunion du conseil d'administration et, en particulier, la publication de ces résolutions aux Annexes au Moniteur belge et la mise à jour de l'inscription de la Société au Registre des Personnes Morales et, à cette fin, pour signer tous documents, tels que les formulaires I et II, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de commerce, des Guichets d'Entreprises et du Registre des Personnes Morales et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour extrait conforme

M^e Arnaud Houet

Mandataire spécial